



La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Lieu unique d'accueil, d'informations
et de conseils.



déficience
auditive



déficience psychique
ou maladie mentale



déficience
viscérale



déficience
visuelle



déficience
motrice



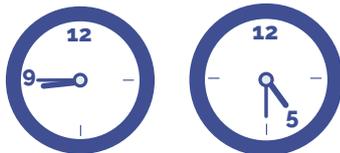
déficience intellectuelle
ou handicap mental



langage
et parole

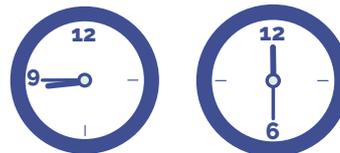
La MDPH est ouverte :

mardi - jeudi



de 8 heures 45 à 17 heures 30
(fermée de 12h30 à 14h)

lundi, mercredi, vendredi



de 8 heures 45 à 12h30 heures

le samedi et le dimanche : la MDPH est fermée



Accueil téléphonique ouvert :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12h30 et de 14h à 17h
Le vendredi de 9 h à 12h30 et de 14h à 16h30

Numéro vert : 0 800 894 421



Facile à lire et à comprendre

Édito

Depuis sa création dans l'Oise, en 2006, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) est un maillon solidaire essentiel dans la vie des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La MDPH est un lieu unique d'accueil où informations et orientations vous sont proposés. Mais c'est également, un site de proximité qui réceptionne et analyse l'ensemble de vos demandes.

Pour toute aide financière, scolaire, professionnelle ou pour une demande d'hébergement en établissement médico-social, les interlocuteurs de la MDPH s'impliquent dans le traitement et la coordination de chaque dossier.

Notre objectif est d'améliorer le cadre de vie des personnes en situation de handicap, leur autonomie et leur bien-être !

Cette plaquette vous présente les différentes étapes à entreprendre lorsque vous déposez une requête auprès de nos services. Ce document dédié marque la volonté du Département d'être au plus proche de ses administrés en facilitant leur quotidien.

Sophie LEVESQUE

Vice-présidente du Conseil départemental
chargée des personnes âgées
et des personnes handicapées



Que fait la MDPH ?

→ La MDPH traite vos demandes :



Pour une aide
financière



Pour l'école



Pour le travail



Pour être
hébergé dans un
établissement
médico-social

→ Comment faire une demande à la MDPH ?



- Vous pouvez télécharger le dossier sur internet :
mdph.oise.fr



- Vous pouvez envoyer un courrier à la MDPH
1, rue des Filatures - CS 10628 - 60006 Beauvais Cedex



- Vous pouvez envoyer un mail à
mdph.contact@oise.fr



- Vous pouvez venir à l'accueil de la MDPH
1, rue des Filatures à Beauvais



- Vous pouvez téléphoner au
0800 894 421

→ Les étapes clés du suivi de votre demande



1. La MDPH reçoit votre demande



2. Vous recevez un courrier avec vos codes d'accès.
Allez sur le site internet **https://mdph.oise.fr**
Vous pouvez suivre votre dossier



3. Complétez les informations avec celles écrites sur le courrier.

Identifiant

Mot de passe

Jour/mois de naissance
(exemple : pour une naissance le 03 juillet, saisir 0307)

→ Que devient votre demande ?



1. Des professionnels étudient votre demande



2. Des professionnels décident



3. Vous recevez la réponse à votre demande

→ Si vous n'êtes pas d'accord 😞 avec la réponse :



1. Vous écrivez à la MDPH :
1, rue des Filatures CS 10628
60006 Beauvais cedex



2. La MDPH étudie à nouveau votre demande



3. Vous recevez une nouvelle réponse

↑ Les Maisons Départementales de la Solidarité (MDS)

Les MDS sont des lieux d'accueil. Elles sont à côté de chez vous.

Les professionnels pourront répondre à vos questions. Et, ils pourront vous aider à remplir le dossier MDPH.

Où se situe la MDPH ou la Maison Départementale de la Solidarité (MDS) la plus proche de chez vous ?

